



Concours de textes

« Mort de rire ! »





Règlement du concours de textes « Mort de rire ! »

1. « Mort de rire ! » est l'intitulé du concours de textes organisé par le Réseau des bibliothèques de Rixensart, Place communale 1 à 1332 Genval, ci-dessous nommé l'organisateur.
2. La participation au concours est gratuite et ouverte à toute personne âgée d'au moins 8 ans. Sont exclus le personnel des bibliothèques de Rixensart et les membres du jury.
3. Pour les participations individuelles, trois catégories de participants sont établies : « juniors » (de 8 à 11 ans accomplis au 1^{er} février 2017), « ados » (de 12 à 17 ans accomplis au 1^{er} février 2017) et « adultes » (au-delà de 18 ans). Les participations collectives sont acceptées et entrent dans l'une des catégories susmentionnées : « juniors » (niveau primaire), « ados » (niveau secondaire) et « adultes ».
4. **Les participants sont invités à présenter un texte de fiction en français sur le thème du rire ou en rapport avec cette citation : "L'éclat de rire est la dernière ressource de la rage et du désespoir." Victor Hugo - Faits et croyances**
5. La composition est libre : prose ou poésie, nouvelle ou correspondance, ... L'usage éventuel d'illustrations ne sera pas considéré par le jury.
6. Chaque texte sera dactylographié. La taille des caractères est fixée à 12 et l'interligne à 1,5. Le texte comportera au maximum 6 pages de format A4, accompagnée(s) d'une fiche d'identité (voir modèle). Il doit être envoyé par courriel (en format doc ou docx) à genval@bibliorix.be au plus tard le mercredi 5 avril 2017. Sont exclus les textes manuscrits, les disquettes et autre supports. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-réception du texte.
7. Un seul texte est admis par auteur. Mais un auteur peut participer à la fois en tant qu'individu et en tant que partie d'une participation collective.
8. Le participant garantit à l'organisateur qu'il est l'auteur du texte présenté, que celui-ci est intégralement original et inédit. Le non-respect du caractère inédit entraînera la disqualification immédiate du participant.



9. Sera refusé tout texte qui présente une atteinte aux droits et à la dignité de l'être humain, ou une incitation à la violence.
10. Le jury décide souverainement. Il est composé de personnes faisant partie des clubs attachés aux bibliothèques publiques de Rixensart : le « club junior » (pour la catégorie « juniors »), le « club des épilucheurs de virgules » et le « club de lecture de Genval » (pour les catégories « ados » et « adultes »), présidés chacun par un bibliothécaire. Le président veille à garantir l'anonymat des textes jusqu'à ce que le classement soit définitivement effectué. Le classement des participants se fait à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Les décisions des jurys sont sans appel.
11. La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le mercredi 3 mai 2017 à 18h à la bibliothèque communale de Rixensart. Les lauréats viennent retirer leur prix en personne.
12. Les lauréats et les autres participants autorisent l'organisateur à publier leur texte, le cas échéant le nom de l'auteur étant visiblement mentionné.
13. La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

genval@bibliorix.be ou 02/ 653 40 47

www.bibliorix.be



Fiche d'identité

Nom : _____

Prénom : _____

Nom de la collectivité (en cas de participation collective) : _____

Sexe : M / F

Date(s) de naissance : _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Titre du texte (« **Mort de rire !** » exclu) : _____

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les dispositions.

Date

Signature